

LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CURATEUR PUBLIC POUR L'ANNÉE 2002-2003

Ce rapport annuel de gestion a été déposé à l'Assemblée nationale à la fin de l'année 2003. Nous en avons extrait le message de la curatrice publique, les faits saillants de l'année 2002-2003 et les statistiques concernant nos clientèles.

MESSAGE DE LA CURATRICE

C'est avec la plus grande sobriété que je présente notre rapport annuel de gestion 2002-2003. Nos missions et le contexte nous y convient.

C'est avec le plus grand respect et la plus grande reconnaissance que je remercie tout le personnel qui m'accompagne dans ce défi de reconstruction du Curateur public au bénéfice des personnes inaptes que nous avons mission de protéger et d'une administration rigoureuse des biens d'autrui qui nous sont confiés. Les efforts requis pour mener à bien ce grand projet sont exceptionnels à plusieurs égards.

C'est avec fierté que nous y témoignons d'améliorations sensibles. Nous avons réduit nos délais de traitement, accru notre présence auprès des personnes inaptes, mis plus de rigueur dans notre gestion financière. Nous avons intensifié nos échanges avec les principales organisations de services aux personnes que nous représentons, particulièrement les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Nous avons précisé nos missions et mis en place les conditions pour mener à terme la réforme de l'institution en 2006. Nous avançons résolument vers l'objectif central que nous nous sommes fixé et que le gouvernement et la population nous ont fixé: être une organisation stable, moderne et performante, uniquement et totalement dédiée à nos deux missions.

Toutes ces réalisations ne nous permettent pas de baisser les bras. Le Curateur public n'est pas engagé dans un processus naturel de modernisation. Il doit opérer une véritable révolution à tous les niveaux de l'organisation et dans tous les volets de ses deux missions. Et il reste beaucoup à faire pour atteindre le niveau d'excellence qu'elles requièrent et satisfaire pleinement à ses obligations comme en témoigne malheureusement encore cette année le Vérificateur général du Québec.

L'année 2003-2004 sera donc encore marquée par des efforts à court terme, notamment pour améliorer les services aux personnes représentées, prestataires de l'assistance emploi, accélérer le traitement des demandes d'ouverture de régimes de protection et préciser les règles de gestion de certains biens des personnes représentées. Nous maintiendrons notre vigilance pour nous assurer que les personnes inaptes reçoivent les services auxquels elles ont droit et vivent dans des conditions acceptables.

Cette communication est publiée par la :

Direction des Communications
Le Curateur public du Québec
600, boulevard René-Lévesque Ouest
10e étage
Montréal (Québec) H3B 4W9

Téléphone : (514) 873-4074
Sans frais : 1 800 363-9020
Télécopieur : (514) 864-2446
Site Internet : www.curateur.gouv.qc.ca
Courriel : information@curateur.gouv.qc.ca

Le texte de cette communication peut être reproduit avec mention de sa source; il est également hébergé sur le site Internet du Curateur public. Les textes de loi ont préséance sur cette communication.

L'administration des biens non réclamés sera améliorée notamment au chapitre de la recherche des ayants droit, des délais de traitement et de la récupération des produits financiers. Des orientations seront mieux définies avec des partenaires impliqués dans la gestion des biens fonciers sans maître. Finalement, nous devons investir beaucoup d'énergie pour réaliser les prochaines étapes de la refonte de nos systèmes, outils essentiels à la réussite de la réforme du Curateur public.

Notre carnet de projets pour l'année 2003-2004 est donc bien rempli et nous comptons sur la collaboration de tous nos partenaires pour les mener à terme avec succès. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur contribution aussi précieuse que variée au cours de la présente année.

La curatrice publique,

Nicole Malo

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2002-2003

Mission sociale de protection de personnes inaptes

Le nombre total de personnes inscrites est remarquablement stable. Cette stabilité relative se compose cependant de certaines variations plus significatives dont une augmentation du nombre d'adultes sous protection et une diminution du nombre de mineurs; de cette augmentation des adultes, 80 % sont représentées par un proche, majoritairement par un mandataire désigné.

La stabilité relative du nombre de personnes représentées par le Curateur public (+ 1 %) a permis de poursuivre les efforts d'amélioration sans qu'une trop forte pression supplémentaire se fasse sentir sur les charges de travail. C'est ainsi que :

- En 2002-2003, 88 % des personnes pour lesquelles une demande d'ouverture d'un régime de protection public a été soumise ont reçu la visite d'un conseiller du Curateur public, comparativement à 82 % l'an dernier, et dans 90 % des cas, un conseiller a pris contact avec leurs proches, contre 79 % en 2001-2002.
- Les délais pour procéder à une première intervention à la suite de la réception d'un signalement se sont améliorés, passant de 3,7 jours en 2001-2002 à 2,5 en 2002-2003.
- Le nombre de réévaluations des régimes publics a plus que doublé entre 2001-2002 et 2002-2003 (de 1 271 à 3 034).
- Une opération de rattrapage concernant la reddition de compte des régimes publics a été effectuée : 1 131 redditions de comptes ont été produites en 2002-2003, soit 144 % de plus qu'en 2001-2002.
- Les conseillers ont pu intensifier leur présence et leurs contacts avec les personnes représentées.

Le Programme d'évaluation de la qualité de vie et des services aux personnes représentées par le Curateur public s'est poursuivi. Plus de 2 000 personnes représentées, vivant dans 953 lieux relevant de 78 établissements, ont ainsi été rencontrées.

Les démarches d'information et de sensibilisation des dirigeants et du personnel du réseau de la santé et des services sociaux se sont poursuivies, et les résultats étaient au rendez-vous.

- Le nombre de demandes de consentements à des soins a augmenté de 11 % en 2002-2003.

- Le système d'abonnement en ligne au bulletin d'information *Le Point* a été instauré et au 31 mars 2003, 275 personnes y étaient inscrites. Cinq exemplaires de chaque numéro sont également transmis à 500 établissements.

Le Curateur public a présenté 180 demandes en vertu du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis. Au 31 mars 2003, 172 personnes avaient reçu une réponse favorable et 114 chèques avaient été encaissés, pour un montant total de 3 988 250 \$.

Le rôle de surveillance des tuteurs et des curateurs privés a notamment donné lieu à la demande de 2 240 réévaluations de régimes privés comme le prévoit le Code civil, et au dépôt au tribunal de 67 requêtes de remplacement du représentant privé.

Le Curateur public a aussi introduit des projets d'offre d'assistance aux représentants légaux dans trois de ses quatre territoires.

Mission d'administration des biens non réclamés

Le Curateur public a dû composer avec une augmentation du volume autant dans la réception de nouveaux produits financiers (+ 92 %; 63 172, comparativement à 32 970) que de successions (+ 16 %; 1 039, comparativement à 892).

On observe une augmentation de 88 % du nombre de dossiers de successions non réclamées fermés au cours de la dernière année, soit 1 729, comparativement à 918 en 2001-2002.

On observe une augmentation de 8 % du nombre de remises effectuées comparé à l'année précédente.

L'organisation et la gestion de l'institution

En 2002-2003, le Curateur public a pu compter sur une augmentation de son personnel (589 personnes, comparativement à 531 en 2001-2002), ce qui a nécessité des efforts de dotation importants.

Le projet de réforme des systèmes, base essentielle à la pleine réussite de la réforme de l'institution et au respect des engagements et des exigences, notamment sur le plan comptable, est bien engagé. L'équipe de coordination du projet a été mise en place. Les travaux de définition des grands processus des missions étaient pratiquement achevés et partagés avec l'ensemble du personnel.

Les efforts consentis au *Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis* ont monopolisé les ressources du Bureau des plaintes, résultant en un allongement du délai de traitement des plaintes au cours de l'année qui, par ailleurs, était en voie d'amélioration en fin d'année.

STATISTIQUES SUR LES CLIENTÈLES

Les mandats en cas d'inaptitude, les régimes privés et les régimes publics sont trois modes de protection définis par la loi à l'intention des personnes reconnues inaptes qui requièrent une intervention du Curateur public.

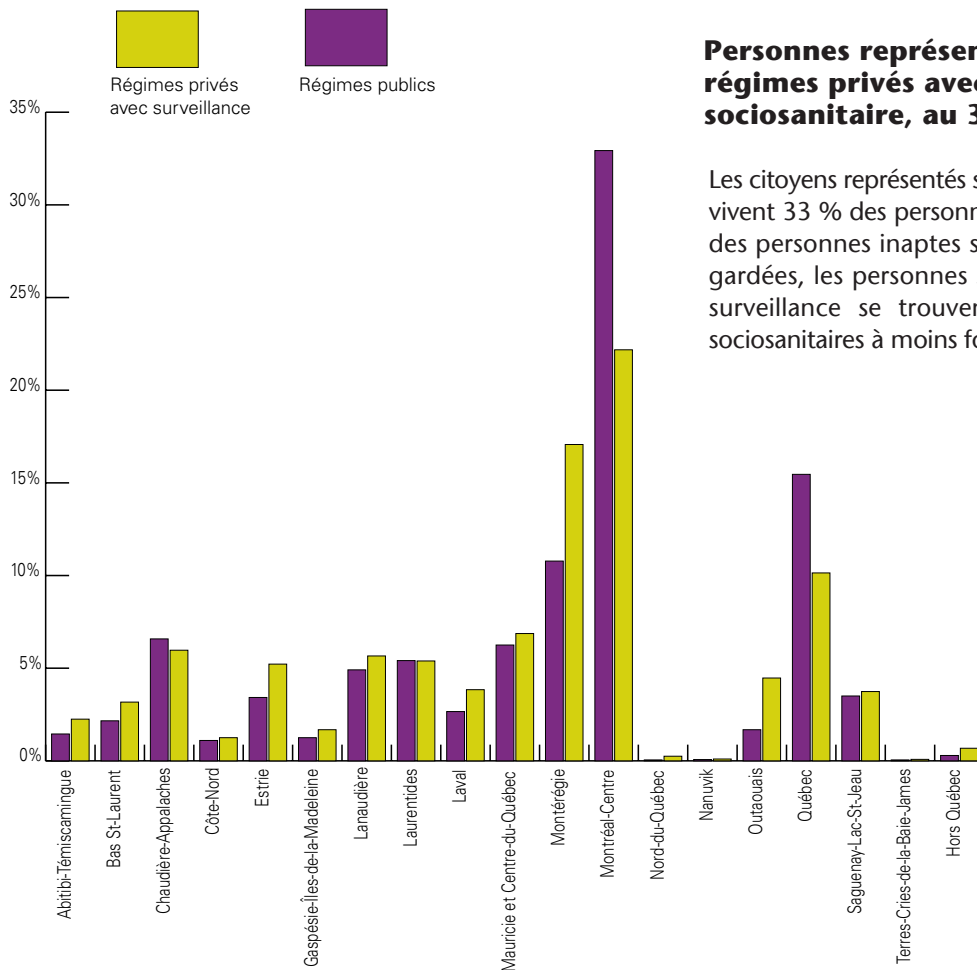
Au 31 mars 2003, le Québec comptait 35 061 personnes ainsi représentées par autrui, dont plus des deux tiers (68,8 %) par un

proche (tuteur ou curateur privé, mandataire), ainsi que le montre le tableau 1. À ce nombre, il convient d'ajouter 1 067 personnes pour lesquelles on envisage l'ouverture d'un régime de protection public, et 1 371 pour lesquelles les démarches visent l'ouverture d'un régime privé. De plus, les dossiers de 2 503 personnes étaient en voie de fermeture, ce qui porte à tout près de 40 000 le nombre total de personnes inscrites. Par ailleurs, après l'épuration du registre en avril 2003, le nombre de mandats homologués était ramené à 6 692, ce qui porte à 33 622 le nombre de personnes représentées. De la même manière, le nombre de mandats homologués en 2001-2002 était réduit à 6 252 après l'épuration faite en avril 2002, ce qui portait le nombre de personnes représentées à 33 899. Le nombre total de personnes inscrites est remarquablement stable d'une année à l'autre.

PERSONNES REPRÉSENTÉES

	au 31 mars 2003	au 31 mars 2002	Variation (%) entre le 31 mars 2002 et le 31 mars 2003
Personnes inscrites (incluant les régimes en instance d'ouverture ou de fermeture)	40002	40001	0,0 %
Personnes représentées (à l'exclusion des régimes en instance d'ouverture ou de fermeture)*	35061	34784	0,8 %
Régimes publics de protection*	10950	10819	1,2 %
Curatelle	5820	5802	0,3 %
Tutelle au majeur	4929	4808	2,5 %
Tutelle dative (mineur)	161	156	3,2 %
Administration provisoire	30	44	-31,8 %
Tutelle à l'absent	2	2	0,0 %
Autres	8	7	14,3 %
Mesures privées de protection	24458	24291	0,7 %
Régimes privés sous la surveillance du Curateur public *	10464	10 499	-0,3 %
Curatelle	4556	4 506	1,1 %
Tutelle au majeur	2129	2 085	2,1 %
Tutelle au mineur avec surveillance	2872	2 897	-0,9 %
Tutelle dative (mineur)	770	874	-11,9 %
Administrateur	57	64	-10,9 %
Tutelle à l'absent	22	24	-8,3 %
Administration provisoire	19	15	26,7 %
Autres	39	34	14,7 %
Régimes privés sans surveillance	6140	6258	-1,9 %
Tutelle au mineur sans surveillance	5882	6 012	-2,2 %
Conseiller au majeur	258	246	4,9 %
Mandat homologué	7854	7534	4,2 %
Mandat homologué après épuration du registre en avril	6692	6252	7,0 %

*Un certain nombre de personnes représentées disposent simultanément d'un régime public et d'un régime privé : elles étaient 347 dans ce cas au 31 mars 2003 et 326 au 31 mars 2002. Elles sont donc comptées deux fois : dans le total des régimes publics et dans le total des régimes privés avec surveillance.

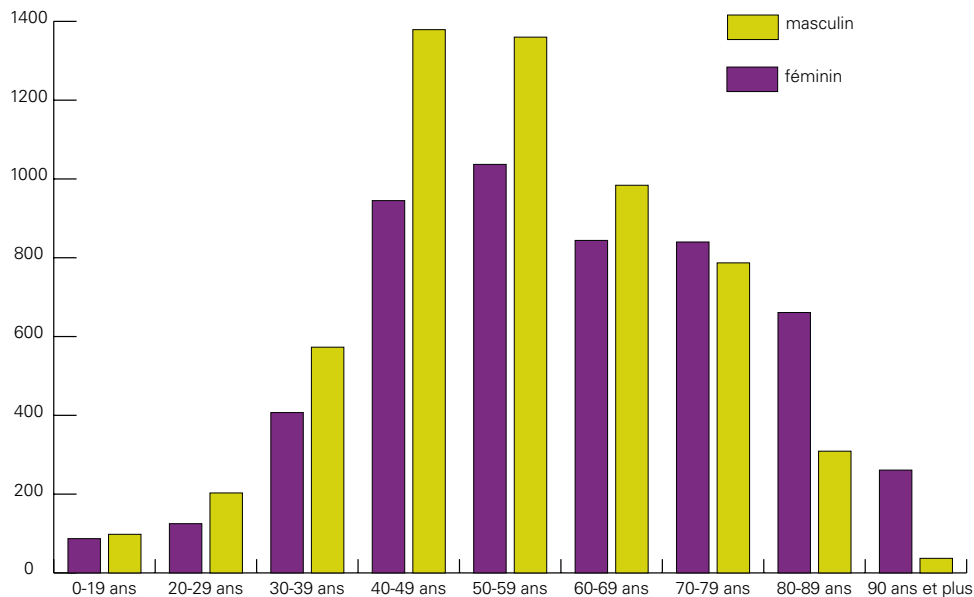


Personnes représentées, régimes publics et régimes privés avec surveillance, par région sociosanitaire, au 31 mars 2003

Les citoyens représentés sont concentrés sur l'île de Montréal, où vivent 33 % des personnes inaptes sous régime public et 22 % des personnes inaptes sous régime privé. Toutes proportions gardées, les personnes sous régime de protection privé avec surveillance se trouvent majoritairement dans des zones sociosanitaires à moins forte concentration urbaine.

Personnes sous régime public selon l'âge et le sexe, au 31 mars 2003

En 2002-2003, l'âge moyen des personnes majeures sous régime public était de 58 ans, avec un écart important entre les hommes (55 ans) et les femmes (61 ans).



Type d'hébergement

Au 31 mars 2003, 1 090 personnes représentées vivaient à domicile, seules ou avec des proches (10 %), et 9 860 vivaient en établissement ou dans des ressources de type intermédiaire ou familial relevant du réseau de la santé et des services sociaux (90 %).

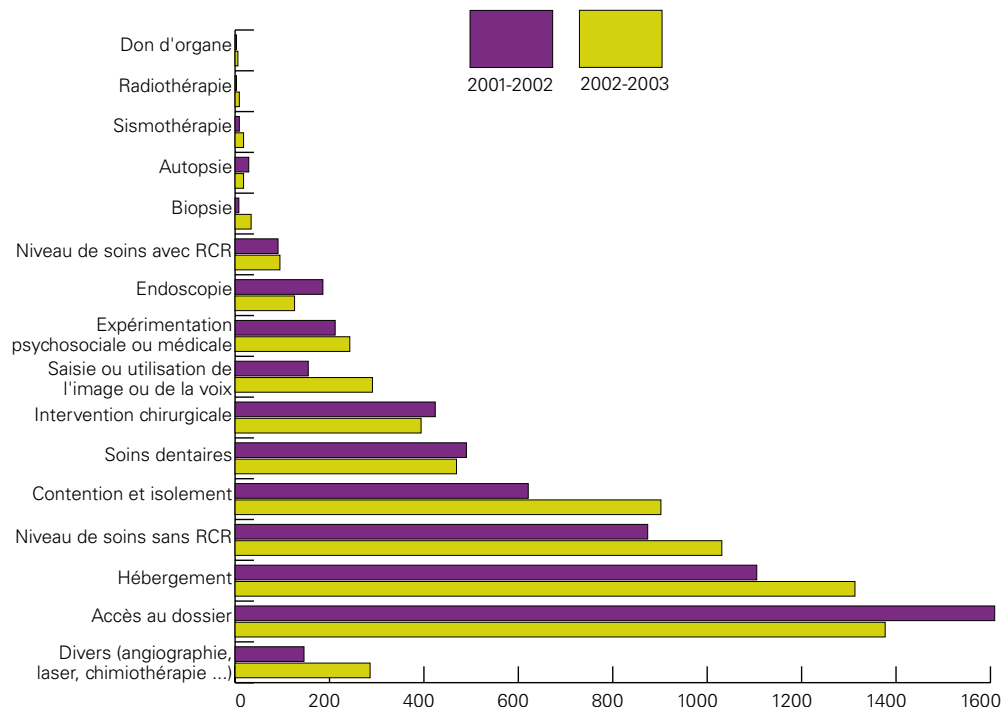
Demandes de consentement traitées par le Curateur public

Le Curateur public doit donner, au nom des personnes représentées incapables de le faire elles-mêmes, les consentements requis pour des interventions qu'on leur propose : un changement d'hébergement, des soins médicaux, la participation à un programme de recherche et l'utilisation par un tiers de leur image ou de leur voix. Le Curateur public peut aussi, en tant que personne intéressée au sens du Code civil, consentir à des soins pour des personnes totalement isolées, avant qu'un régime de protection soit ouvert (voir *Le Point – Orientations*, vol. 1, no 4, mai 2002).

Au cours de l'année écoulée, 6 612 demandes de consentement ont été traitées, une augmentation de 11 % par rapport à l'an passé (5 965). Les demandes urgentes sont réglées immédiatement, 24 heures sur 24, 365 jours par année. Les autres sont examinées avec diligence, selon un ordre de priorité préétabli.

L'augmentation du nombre de demandes de consentement traitées traduit une plus grande présence du Curateur public auprès du réseau de la santé et des services sociaux et une sensibilisation accrue à l'obligation de requérir le consentement du Curateur public. Celui-ci a d'une part publié un bulletin spécial sur le sujet en mai 2002 et il a poursuivi son *Programme d'évaluation de la qualité de vie et des services offerts aux personnes représentées par le Curateur public*. Il ne faut donc pas interpréter la hausse des demandes de consentement comme une augmentation des actes accomplis.

Nombre de demandes de consentement



Le texte intégral du rapport annuel de gestion du Curateur public pour l'année 2002-2003 peut être consulté sur le site Internet de l'organisme sous la rubrique « Publications ».

LES BUREAUX DU CURATEUR PUBLIC

Siège social

600, boul. René-Lévesque Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec)
H3B 4W9
Tél.: (514) 873-4074
1 800 363-9020

Bureau de Montréal

454, Place Jacques-Cartier, bureau 200
Montréal (Québec)
H2Y 3B3
Tél.: (514) 873-3002
1 866 292-6288

Bureau de Longueuil

201, place Charles-Lemoyne, RC 02
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél.: (450) 928-8800
1 877 663-8174

Bureau de Saint-Jérôme

222, rue Saint-Georges, bureau 315
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4Z9
Tél.: (450) 569-3240
1 877 221-7043

Bureau de Québec

520, boul. Charest Est, 2^e étage
Québec (Québec)
G1K 3J3
Tél.: (418) 643-4108
1 800 463-4652

Bureau de Trois-Rivières

25, rue des Forges, bureau 410
Trois-Rivières (Québec)
G9A 6A7
Tél.: (819) 371-6009
1 877 221-7043

Bureau de Saguenay

227, rue Racine Est, bureau 1.08
Saguenay (Québec)
G7H 7B4
Tél.: (418) 698-3608
1 866 226-0985

Bureau de Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord, RC 03
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél.: (819) 820-3339
1 877 663-8174

Bureau de Rimouski

92, 2^e rue Ouest, bureau 102
Rimouski (Québec)
G5L 8B3
Tél.: (418) 727-4030
1 866 621-7088

Bureau de Rouyn-Noranda

255, Principale, RC 06
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 7G9
Tél.: (819) 763-3116
1 866 621-7087

Bureau de Gatineau

4, rue Taschereau, 3^e étage, bureau 320
Gatineau (Québec)
J8Y 2V5
Tél.: (819) 772-3694
1 866 552-5164

Bureau de Victoriaville

108, rue Olivier
1^{er} étage
Victoriaville (Québec)
G6P 6V6
Tél.: (819) 752-7907
1 877 663-8174

Service de garde

Le soir et la fin de semaine :
tél.: (514) 873-4074
1 800 363-9020

